



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2026**

Délibération n°2026-08-04

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre 2026 à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de l'Île-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 5 octobre 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoirs : 0 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Catherine LE ROUX, Jean-Marie ROBERT, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents avant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Logements du Rinvile : avenants aux marchés

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 juin 2025, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les logements du Rinvile pour un montant Total HT de 645 829.65. Les marchés ont été notifiés le 13 juin. Par délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2025 le conseil municipal a autorisé le Maire à signer des avenants pour un montant total de 15 319,45 HT. Par délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2026 le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant pour un montant total de 2 193,88 HT.

De nouveaux avenants sont nécessaires, Monsieur le Maire présente les objets et les montants des avenants envisagés :

	Lot 8 Menuiseries intérieures	Lot 12 Électricité	Lot 7 Cloisons Doublages Faux plafond	Lot 11 Chauffage ventilation plomberie sanitaires
Travaux	Incidences au lot 08 liées à la réhausse du plancher de l'étage Recoupe des portes du R+1 suite à la réhausse du plancher. 5 portes intérieures sont concernées, dont une à galandage. Le devis comprend le calage du galandage et la reprise du rainurage du coulissant.	création d'une prise de courant extérieure côté jardins partagés, avec l'alimentation depuis le tableau électrique des parties communes. La prise sera associée à un comptage dédié.	Mise en œuvre d'un faux plafond rigide au droit de la circulation d'accès aux caves la pose d'un faux plafond en OSB 3 en sous face de l'isolant mis en œuvre. Le poste comprend la fourniture et pose d'une ossature autoportante pour le maintien du faux plafond.	Incidences au lot 11 liées à la réhausse du plancher de l'étage Adaptations nécessaires sur les installations de chauffage et de plomberie suite à la réhausse du plancher.
Montant initial du Marché HT	17 973,80 €	37 000,00 €	64 000,00 €	74 000,00 €
Montant avenant 1 HT	295,00 €	1 012,75 €	2 080,40 €	1 769,60 €
Montant avenant 2 HT				1 603,00 €
Montant modifié marché HT	18 268,80 €	38 012,75 €	66 080,40 €	77 372,60 €
Montant modifié marché TTC	21 922,56 €	45 615,30 €	79 296,48 €	92 847,12 €

Suite à deux liquidations judiciaires, il est nécessaire de signer deux nouveaux actes d'engagements pour les lots revêtements de sols faïence et peinture pour les montants suivants :

	LOT 9 Revêtements de sols Faïences	Lot 10 Peinture
Travaux	Nouveau titulaire du marché suite à liquidation JOSSET CARRELAGE	Nouveau titulaire du marché suite à liquidation DEBAYS
Montant initial du Marché HT	29 500,00 €	10 638,41 €
plus-value	5 007,25 €	11 092,19 €
Montant nouveau marché HT	34 507,25 €	21 730,60 €
Montant nouveau marché TTC	41 408,70 €	26 076,72 €

Monsieur le Maire signale que les modifications intervenues depuis le début du chantier (avenants, changements de titulaires) amènent une plus-value globale de 41 273,92 HT (49 528,70 TTC) pour un montant total des travaux à 687 103.57 HT (824 524,28 TTC).

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 20250402 du conseil municipal du 2 Juin 2025 relative à l'autorisation de signer les marchés de travaux pour les logements du Rinville;

VU la délibération n°2025-07-03 du 21 octobre 2025 relative aux avenants ;

VU la délibération n°2026-07-03 du 5 mars 2026 relative aux avenants ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

SIGNER les avenants présentés ci-dessus ainsi pour un montant total de 6760.75€ HT ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

SIGNER les nouveaux actes d'engagements avec les entreprises JOSSET CARRELAGE pour un montant de 34 507,25 HT et DEBAYS pour un montant de 21 730,60 HT ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.



La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

Ile-aux-Moines, le 13/10/2026

Le Maire ;

Christophe TATTEVIN.



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 15/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.